

FICHE D'INSCRIPTION N°

Année: 20__

Catégorie QF:

Accueil de loisirs sans hébergement de _____

NOM : **ENFANT** **PRENOM :**

SEXE F M

Date de naissance : .../.../..... Lieu :

L'enfant sait-il nager ? Oui Non

Si Oui fournir l'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'Activités
Nautique et Aquatique (Voir avec la direction des séjours)

RESPONSABLE DE L'ENFANT

N° d'immatriculation S.N.C.F.

Ou N° de Sécurité Sociale

Père agent SNCF: oui non

OU Responsable Légal (Placement tutelle...)

Mère agent SNCF: oui non


OU Responsable Légal (Placement tutelle...)

Nom :

Prénom :

Adresse Postale :

.....
.....
.....

 :/...../...../.....

 :/...../...../.....

Travail :/...../...../.....

E-mail:..... :

J'accepte de recevoir les infos du CASI


J'accepte de recevoir les infos du CASI

Nom :

Prénom :

Adresse Postale

.....
.....
.....

 :/...../...../.....

 :/...../...../.....

Travail :/...../...../.....

E-mail:..... :

J'accepte de recevoir les infos du CASI


Je refuse de recevoir les infos du CASI

Situation familiale: mariés pacsé vie maritale divorcés séparés veuf(ve)

Adresse administrative (pour les agents en activité, comme indiquée sur votre bulletin de salaire)

Établissement de l'agent SNCF :

Service :

Chantier :  :/...../...../.....

Email travail:.....

CE D'ORIGINE DE L'AGENT

CSE TER Nouvelle Aquitaine CSE Fret CSE Matériel Industriel

CSE TGV Axe Atlantique CSE Zone Production Atlantique

CSE Zone Production Sud Est Autre CSE :

Autorisez-vous votre enfant de plus de 12 ans à partir seul ? Oui Non

Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom et Prénom :  :/...../...../.....

Nom et Prénom :  :/...../...../.....

DROIT PHOTOS

J'autorise le CASI Cheminots Bordeaux à utiliser les images de mon enfant, sans limitation de durée, ni autre formalités préalables

Je n'autorise pas le CASI Cheminots Bordeaux à utiliser les images de mon enfant

A Le/...../..... lu et approuvé (signatures des parents)

Les deux parents détenteurs de l'exercice de l'autorité parentale doivent signer la fiche. En l'absence d'une des deux signatures, les documents juridiques précisant que l'autorité parentale est exclusivement exercée par l'un des parents, doivent être fournis.